

Le taux de chômage des cadres seniors est 6,8 %, contre 4,1 % pour l'ensemble des cadres

17/01/2023

Avec un taux de chômage de 4,1 % contre 7,9 % pour l'ensemble des actifs, les cadres du secteur privé sont moins exposés au risque de chômage. "Pour autant, cette situation de quasi plein-emploi cache des situations contrastées et des situations beaucoup plus difficiles", indique Gilles Gateau, directeur général de l'Apec (l'Association pour l'emploi des cadres), à l'occasion d'une étude conjointe de l'association et de Pôle emploi, sur le portrait-robot des cadres demandeurs d'emploi, diffusée hier. Dans le détail, trois populations sont plus fragilisées :

- Les seniors de 55 ans et plus représentent 102 000 cadres demandeurs d'emploi, dont 34 % de femmes et 36 % de demandeurs d'emploi longue durée (plus de 12 mois sans emploi). Leur taux de chômage est plus élevé que le reste de la population cadre avec 6,8 % (contre 4,1 % au global) ;
- Les demandeurs d'emploi longue durée : 95 000 demandeurs d'emploi de longue durée recherchent un emploi cadre, parmi lesquels 38 % de femmes et 39 % de cadres de 55 ans et plus. Ils recherchent surtout des postes de commerciaux, cadres administratifs-comptables-financier ou d'informaticiens ;
- Les demandeurs d'emploi vivant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) : cela concerne 30 500 cadres demandeurs d'emploi dont 41 % de femmes. Parmi eux, 19 % sont également en recherche d'emploi depuis plus de 12 mois.

Votre avis

Documents joints

- Etude Apec/ Pôle emploi

Autres articles de l'édition

- Exonération des bons d'achat : mesures dérogatoires pour la Coupe du monde de rugby 2023 et les JO 2024
- Réforme des retraites : "Il n'y a aucune volonté d'impulser une amélioration des conditions de travail"
- Retraites : à quelle mobilisation s'attendre jeudi 19 janvier ?
- Le syndicat des professionnels de la santé au travail appelle les médecins du travail à manifester
- Seniors : un taux d'emploi en forte diminution après 60 ans
- Indemnité carburant : le formulaire est en ligne
- L'employeur peut être condamné à verser un abondement sur le CPF du lanceur d'alerte